MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 – 083

Approuvant la signature d'un contrat d'utilisation de la base de données bibliographique Electre

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDÉRANT que la ville a la nécessité d'accéder au contenu du portail electre.com pour la médiathèque.

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un contrat approuvant la signature d'un contrat d'utilisation de la base de données bibliographique Electre – 35 rue Grégoire-de-Tours, à Paris 75006.

ARTICLE 2
La durée du contrat est de 1 an, à partir du 1er janvier 2024, renouvelable par reconduction expresse.

ARTICLE 3
Le montant annuel du contrat est de 380€ HT soit 456€ TTC. Les crédits seront inscrits au Budget Ville.

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 30/04/2024

Le Maire,
Olivier Thomas



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240430-DEC2024-083-AU
Date de télétransmission : 03/05/2024
Date de réception préfecture : 03/05/2024